



Maison de Retraite Publique

MON REPOS

Etablissement Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
EXTRAORDINAIRE
DU 11 MARS 2021**

MEMBRES PRESENTS :

Représentants des résidents :

Titulaires : M. DUCROUX Jean-Claude, représentant des résidents

Suppléants : Mme ROUX Martine

Représentants des familles et/ou représentants légaux via la visioconférence :

Titulaires : M. CHADEYRAS Jean, représentant des familles

Suppléants : M. MENANTEAU Jean-Louis, représentant des familles
Mme MERRIAUX Annie, représentant des résidents

Représentant du personnel :

Titulaires : M. TEISSONNIERE Simon

Représentant du conseil d'administration de l'établissement :

Mme le Docteur LEYRIT Laurence, Médecin de l'EHPAD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Titulaires : Mme PLANEIX Marie-Noëlle, représentant des résidents
M. JARASSE Dominique, représentant des résidents
Mme LEPAPE Madeleine, représentant des résidents
Mme GARRAIT Jacqueline, mandataire judiciaire

SIEGEAIT EN OUTRE AVEC VOIX CONSULTATIVE :

Mme BARTHE MONTAGNE Catherine, Directrice

ASSISTAIT EN OUTRE A LA SÉANCE

Mme BORREL Bénédicte, Cadre supérieur de santé
Mme SALESSE Cécile, Cadre de santé
Mme MARTIN Aurélia, Assistante de direction
Mme MINUZZO Juliette, Elève-directrice

Madame BARTHE MONTAGNE remercie les membres de l'assemblée pour leur présence. Cette séance extraordinaire a été organisée pour informer le Conseil de l'adaptation des mesures suite aux dernières annonces gouvernementales.

Pour ouvrir la séance, Madame BARTHE MONTAGNE réalise un point sur la campagne de vaccination. Au total, 236 résidents ont reçu 2 injections, 16 résidents ont reçu une première injection et sont en attente du rappel. Deux prochaines campagnes de vaccination auront lieu les semaines du 22 mars et du 19 avril. Quelques résidents n'ont pas pu être vaccinés pour des raisons de santé. Le Docteur LEYRIT précise que cela concerne des résidents ayant des allergies graves. Une demande d'avis a été faite aux infectiologues et allergologues qui n'étaient anciennement pas favorables à la vaccination, mais qui le sont à présent. Cela concerne 7 résidents qui seront vaccinés, avec l'accord des familles. Le taux de vaccination est très satisfaisant dans l'ensemble des services.

Madame BARTHE MONTAGNE informe les membres présents, qu'il est possible que les résidents ayant changés d'avis, soient vaccinés lors des prochaines campagnes. Un flacon permettant de reconstituer 6 doses, de nouvelles vaccinations seront régulièrement faites quand le nombre de personnes nécessaire sera atteint. Il est à noter qu'en cas de nouvelles entrées, le taux de vaccination est amené à évoluer. Nous pouvons considérer qu'une immunité collective est créée si le taux de vaccination est supérieur ou égal à 70%.

Au regard du taux de vaccination satisfaisant, une adaptation des mesures est possible. Nous avons reçu de nouvelles consignes concernant les sorties : elles concernent les résidents ayant un schéma vaccinal complet. Cela signifie qu'ils ont reçu la 1^{ère} injection et 2^{ème} injection et qu'un délai de 14 jours est respecté après la dernière injection. C'est le schéma qui permet d'avoir une immunité complète. Au lundi 15 mars, les résidents concernés, qui avaient l'habitude de sortir régulièrement (courses, balades, etc.), seront autorisés à sortir seuls du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 avec port du masque obligatoire et respect de l'hygiène des mains.

Madame BARTHE MONTAGNE informe les membres de l'assemblée, qu'un communiqué sera diffusé ce jour à l'ensemble des résidents. Un formulaire de demande sera disponible auprès des équipes soignantes. Les médecins s'assureront

que les critères de vaccination soient bien respectés. Un bracelet sera remis aux résidents concernés.

Madame BARTHE MONTAGNE ajoute qu'avec l'arrivée des beaux jours, les familles venant rendre visite à leurs proches, pourront utiliser l'esplanade Jean Rimbart, en s'installant sur cet extérieur le temps de leurs visites. Pour que les équipes puissent s'organiser et organiser au mieux la visite, les familles devront préciser le lieu de visite (intérieur/extérieur) lors de la prise de rendez-vous. Si le temps ne permet pas aux familles de rester à l'extérieur, elles pourront s'installer dans la salle polyvalente où les places seront réservées.

Concernant les résidents qui souhaitent sortir pendant plusieurs jours, un délai de prévenance de 48h est demandé pour que les équipes puissent s'organiser.

Les résidents qui ne sont pas vaccinés pourront également faire des demandes de sorties mais devons respecter une période d'isolement de 10 jours à leur retour dans l'EHPAD.

Concernant les repas, étant donné que la couverture vaccinale s'élève à plus de 70% dans les services, ils pourront être repris en salle à manger. Ces nouvelles mesures resteront en application sous réserve de l'évolution sanitaire.

Les résidents n'étant pas vaccinés, ce qui concerne au maximum 6 résidents par services, pourront prendre leur repas en salle à manger ou dans les petits salons en respectant les distances (2 mètres sans port du masque).

Concernant les activités, les animatrices pourront proposer des animations en petit groupe. Madame BARTHE MONTAGNE ajoute que nous avons également pour projet de réouvrir le P'tit café. Cela permettra aux résidents de passer un moment avec l'équipe d'animation. Bien entendue, la circulation dans l'établissement est soumise au port du masque.

Madame BARTHE MONTAGNE tient à repréciser que la campagne de vaccination se poursuit et que les résidents peuvent à tout moment changer d'avis. Le Docteur LEYRIT explique que certains résidents refusaient d'être vaccinés sous le motif que le vaccin n'est pas français ou par peur d'avoir des effets indésirables importants. Toutefois, elle pense que ces personnes seront prochainement amenées à changer d'avis. Elle ajoute qu'il est également important de remettre en place des activités avec tous les résidents.

Madame BARTHE MONTAGNE ajoute que l'idée est de pouvoir retrouver une vie la plus normale possible à l'intérieur de l'établissement. Il y a toujours une précaution à prendre par rapport à l'extérieur car des variants circulent avec une transmission plus

rapide que sur le virus d'origine. Sachant que certains résidents ne sont pas vaccinés suite à leur état de santé, l'établissement se doit de les protéger.

Madame BARTHE MONTAGNE laisse la parole aux membres présents.

Monsieur DUCROUX souhaite connaître le taux de vaccination du personnel. Madame BARTHE MONTAGNE répond qu'elle n'est pas en possession des chiffres exacts mais que le taux s'élève à environ à 30%. Elle tient toutefois à souligner que le personnel applique les gestes barrières, donc l'exposition aux risques est moindre. Nous avons privilégié la vaccination des résidents car nous n'avons pas un accès libre aux doses de vaccins. Le Docteur LEYRIT ajoute que le vaccin Pfizer est réservé aux personnes de plus de 50 ans ou présentant des facteurs de comorbidité. Avec l'arrivée du vaccin Astra Zeneca, la vaccination des personnes plus jeunes sera facilitée.

Madame BARTHE MONTAGNE revient sur le sujet des sorties en ajoutant que pour les résidents qui le souhaitent, l'équipe animation continue le maintien des accompagnements et sorties.

Le Docteur LEYRIT tient à préciser qu'après avoir formulé le souhait de sortir de l'établissement, via le formulaire, les médecins feront un rappel à chaque résident sur les gestes barrières.

Suite à la mise en place de ces nouvelles mesures, Madame MERRIAUX souhaite savoir si la durée des visites reste limitée à une heure. Madame BARTHE MONTAGNE répond que, dans l'immédiat, la durée des visites reste inchangée. Elle demande également s'il sera à présent possible d'avoir plusieurs visites par semaine. Madame BARTHE MONTAGNE répond que le planning et l'organisation des visites reste également inchangé. Il n'est actuellement pas possible d'augmenter le nombre de créneaux. Il est nécessaire de maintenir la possibilité de rester en salle polyvalente en cas de mauvais temps.

Au sujet des visites, Monsieur CHADEYRAS souhaite savoir si les résidents seront installés dans le hall ou dans la salle polyvalente. Madame BARTHE MONTAGNE répond qu'une personne sera positionnée à l'accueil, du lundi au vendredi, de 14h à 17h, pour s'assurer que les personnes qui sortent de l'établissement y soient autorisées. Cette personne pourra également accompagner les résidents ce qui permettra de faciliter leur retour dans les services. L'idée est d'éviter aux résidents de se rendre en salle polyvalente si les visites doivent se dérouler à l'extérieur, notamment pour les personnes en fauteuil roulant.

Madame MERRIAUX souhaite savoir s'il sera possible de sortir à l'extérieur de l'EHPAD sur le temps des visites. Madame BARTHE MONTAGNE explique que cette option n'a pas encore été retenue mais que nous y réfléchissons.

Dans le cas où les familles demanderaient une visite à l'extérieur, Monsieur CHADEYRAS souhaite savoir s'il est possible de changer au moment de la visite et de se rendre en salle polyvalente. Madame BARTHE MONTAGNE rappelle que cela est tout à fait possible. C'est d'ailleurs pour cette raison que les créneaux de visite n'ont pas été modifiés.

Monsieur CHADEYRAS souhaite également savoir si une information sera transmise aux résidents et aux familles. Madame BARTHE MONTAGNE confirme qu'un communiqué sera remis dans la matinée aux résidents et les informations seront également transmises aujourd'hui aux familles.

Suite à la problématique évoquée lors du dernier CVS au sujet des menus, Monsieur CHADEYRAS souhaite savoir si des mesures ont été prises. Madame BARTHE MONTAGNE l'informe que la problématique a été transmise au diététicien de notre établissement ainsi qu'au service de cuisine. Une rencontre devait être organisée. Madame BORREL ajoute qu'il est prévu d'organiser une réunion avec le diététicien et quelques résidents pour discuter de la qualité des repas. Cela va donc pouvoir s'organiser prochainement au P'tit café. Madame ROUX tient à ce que Monsieur JAROS, chef de cuisine, participe à cette réunion. Madame BORREL confirme qu'il y sera convié.

Madame BARTHE MONTAGNE tient à ajouter que notre établissement est une grosse structure ce qui implique un délai de réactivité plus important en comparaison à de plus petites structures. Cela demande beaucoup plus d'énergie et d'organisation.

Le Docteur LEYRIT tient à rappeler que toutes ces mesures peuvent être remises en cause s'il y a un cas positif dans l'établissement.

En fonction de l'actualité et des prochaines mesures, Madame BARTHE MONTAGNE précise qu'elle pourra réunir à nouveau le conseil. Elle rappelle aux représentants des familles de ne pas hésiter à dire aux familles de la contacter pour les situations particulières. L'objectif premier est de retrouver une vie plus habituelle au moins à l'intérieur de l'EHPAD.

Madame ROUX souhaite se rendre à Clermont-Ferrand pour effectuer des achats. Madame BARTHE MONTAGNE répond qu'il s'agit d'une situation particulière et l'invite à en discuter avec le médecin et le cadre de santé de son service.

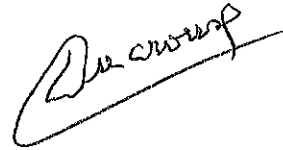
Madame BARTHE MONTAGNE remercie les membres pour leur participation.

Fin de séance à 09h45.

Le 22 mars 2021

Le Président,

M. DUCROUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ducroux', written over a horizontal line.